

**Convocations :9 juillet 2014**

**L'an deux mil quatorze le dix-sept juillet à vingt heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents :** Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur MONNET Gilles, Monsieur EXERTIER Pascal, Madame FAYOLLE Myriam, Madame CAILLOD Catherine, Monsieur DENCHE Pascal, Madame VOINOT Valérie, Madame CORDEL Sophie, Monsieur EXERTIER Bertrand, Monsieur BRACCO Arnaud, Monsieur EXERTIER Benoit, Madame POMEON Nathalie, Monsieur LAMBERT Dominique, Monsieur FLEURET Hubert

**Excusé :** Monsieur THIBAUD Alain donne procuration à Monsieur Pascal EXERTIER.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Benoit Exertier.

**1)deux ordres du jour a rajouter**

**Lecture et commentaire du dernier conseil municipal**

**Entretien de la commune : fiche de poste de l'agent communal**

**2 )TAP: Temps d'animation périscolaire :**

Madame Myriam FAYOLLE prend la parole et commente les dernières démarches faites. Le Maire, Natahalie Poméon, Myriam Fayolle et Pascal Exertier formant une "commission d'embauche" ont rencontré 7 personnes susceptibles d'intervenir sur le TAP hebdomadaire : Monsieur Benoit CLUZEL, Madame Ghyslaine ELIA, Madame Myriam BERGER, Madame Valérie CONDOURET, Madame Nathalie ARETZ, Monsieur Dimitri PORCU, Monsieur Luc VERNET. Après explication et détail des auditions, quatre personnes ont particulièrement interpellés la commission d'embauche (Madame Myriam BERGER, Madame Nathalie ARETZ, Monsieur Dimitri PORCU, Monsieur Luc VERNET). Monsieur Benoit CLUZEL diplômé d'Etat sport, n'est pas retenu car il s'est engagé dans une autre commune, mais sa candidature est conservée pour les années à venir.

Madame Myriam BERGER informe qu'elle est aussi disponible pour gérer la cantine du mercredi si éventuellement, cette option se réalise.

Enfin Madame Myriam FAYOLLE se propose comme intervenante bénévole.

A ce jour, il manque encore un animateur (sport).

Le Power point détaillé est joint au compte rendu.

Parallèlement Madame Myriam FAYOLLE et Madame Nathalie POMEON ont contacté une association "Sport Animation Savoie" susceptible de prendre le relais et signer les contrats de travail des intervenants retenus et gérer les emplois définis par la commune à la place du Maire. Ce service est facturé 6% des frais engagés.

Madame Myriam FAYOLLE lit la convention proposée entre la commune et l'association Professionnelle Sport Savoie (PSA) définissant toutes les modalités d'embauche des intervenants, notamment la période d'essai à définir.

Après une discussion entre élus, la période d'essai pour chaque intervenant correspondra au premier trimestre d'intervention en animation périscolaire.

Enfin les frais engagés pour cette organisation des TAP hebdomadaire, s'élèvent à 25000 € pour une année scolaire, la subvention versée par l'Etat se situe entre 50 € et 90 € par enfant par année scolaire.

Madame Sophie Cordel recherchera les informations et critères retenus pour connaître le montant de la subvention attribuée à la commune.

La question du partage des frais engagés par les trois communes du RPI est toujours en suspens.

Le Maire rencontrera les deux autres maires pour connaître leur position, la solution choisie sera entérinée le 8 septembre lors du prochain conseil municipal.

Un courrier sera fait à la société d'assurance Groupama pour demander une extension du contrat actuel et intégrer les nouvelles dispositions des rythmes scolaires et les nouveaux intervenants, dans les bâtiments communaux.

Après un fructueux échange, le Maire demande aux élus de se prononcer sur la question suivante : Donnez vous votre accord pour choisir Madame Myriam BERGER, Madame Nathalie ARETZ, Monsieur Dimitri PORCU, Monsieur Luc VERNET comme intervenants rémunérés ?

A l'unanimité, les élus donnent leur accord.

A la question : Donnez vous votre accord pour autoriser le Maire à signer une convention avec PSA pour gérer les intervenants choisis par La commune ?

A l'unanimité, les élus donnent leur accord.

Madame Nathalie POMEON prépare un courrier pour chacun des intervenants reçus.

Madame Myriam FAYOLLE envoie par courriel le règlement avec les pièces jointes.

Madame Nathalie POMEON finalise la convention avec les dernières remarques faites.

Madame Sophie CORDEL demande qui organise la réunion préparatrice des TAP avec les parents d'élèves.

La coordinatrice, Madame Myriam BERGER sera chargée de l'organisation de cette rencontre.

### 3 ) Aménagement 4 ème classe :

Le Maire informe les élus de la forte probabilité d'ouverture d'une quatrième classe à la rentrée de septembre 2015.

Il est donc temps d'aménager la quatrième pièce de l'école. D'autres travaux doivent être également réalisés pour améliorer l'isolation thermique mais cela peut être l'objet d'une seconde tranche de travaux.

Gilles et Pascal ont proposé des noms de bureau d'architecte aménageur :

Violette Beauval de Grenoble, ABP architecte à Chambéry, Atelier du vieux bourg au Châtelard, Nicolas Gratier aux Mollettes, Amandine Baboulaz à Laissaud, Arline à Laissaud

Après une discussion entre élus, l'école sera visitée le 8 septembre à 19 h 45 avant la réunion du conseil municipal et le cahier des charges sera ensuite réalisé et envoyé aux architectes choisis.

### 4 ) Bilan de la concertation des révisions 1 et 2 :

La Maire fait un rappel des deux révisions en cours : la révision n° 1 porte sur l'extension des carrières et la révision N° 2 sur l'extension de la zone artisanale. Le Maire fait part de sa réflexion sur l'éventuel abandon de la deuxième révision " l'extension de la zone artisanale) qui ne correspond pas totalement à la demande des élus. Comme l'élaboration du PLU est en cours, ce délai supplémentaire permettrait de ne pas réaliser dans la précipitation une extension de zone .

Après un échange entre élus, la volonté de réaliser une extension de zone artisanale pour conserver le dynamisme de Laissaud est maintenue

A la question êtes vous d'accord pour annuler la deuxième révision , ce projet de zonage étant repris dans l'élaboration du PLU ?

Les élus , avec une voix contre et 14 pour donnent leur accord pour l'abandon de la 2ème révision.

Le maire revient sur le bilan de concertation de la première révision et propose

**VU** la délibération du conseil municipal en date du **13 mai 2014** prescrivant la révision n°1 . et définissant les modalités de la concertation prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme ;

**VU** le projet de la révision n° 1 et notamment : le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement, les annexes.

Considérant que la concertation a été faite conformément aux modalités définies dans la délibération susvisée ( articles dans le dauphiné Libéré, affiches, lettre à la population, réunion publique)

Considérant que le projet de la révision n°1 est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

#### **DRESSE LE BILAN DE CONCERTATION**

en prenant acte qu'aucune remarque ou suggestion n'a été de nature à remettre en cause l'élaboration proposée.

#### **ARRÊTE LE PROJET DE LA REVISION N°1**

tel qu'il est annexé à la présente délibération.

#### **PRÉCISE QUE CE PROJET SERA COMMUNIQUÉ, PAR LE MAIRE, POUR AVIS :**

à aux personnes publiques associées à son élaboration :

▷ État : Monsieur le Préfet de la Savoie

à personnes publiques autres que l'État:

▷ conseil régional

▷ conseil général

▷ chambre de commerce et d'industrie de la Savoie

▷ chambre d'agriculture de la Savoie

▷ chambre de métiers de la Savoie

▷ aux communes limitrophes suivantes : La chapelle Blanche, Les Mollettes, Sainte Hélène ( 10 au total )

▷ aux établissements publics de coopération intercommunale suivants (METROPOLE SAVOIE, communauté de Communes, INAO, DREAL, ARS, DDT)

### 5) Avenant contrat urbanisme Dominique Janex

Suite à l'annulation des deux premières révisions, les 2 premières conventions ne sont plus conformes à la réalité.

Dominique Janex par un avenant propose de prolonger les deux conventions avec une quote-part spécifique à chaque convention pour chacune des révisions . la quote-part représentant le travail supplémentaire s'élève à 320 € pour chaque révisions.

Attendu que la deuxième révision est annulée, les élus à l'unanimité autorisent le maire à signer l'avenant N° 1 de la convention de la révision n°1

#### **-6) Avenant bureau Nicot:**

Le Maire informe que la convention signée avec le bureau Nicot pour faire le diagnostic du réseau d'assainissement n'autorise pas de paiement de situation intermédiaire, pour réparer cet oubli et permettre de payer la première situation correspondant au travail exécuté, le bureau propose un avenant permettant un paiement échelonné de la mission.

A l'unanimité, les élus autorisent le maire à signer l'avenant.

Une remarque est faite sur l'intervention nocturne du bureau Nicot. Si une deuxième visite nocturne du réseau d'assainissement communal est programmée, un courrier sera fait à tous les administrés.

#### **7) Redevance électrique versé par le SDES :**

Suite aux directives européennes et la loi NOME le SDES ( syndicat départemental d'énergie de la Savoie) versait une partie de la taxe communale sur la consommation d'énergie électrique prélevée sur l'ensemble des consommateurs de la Savoie, aux communes de moins de 2000 habitants. Une loi rectificative n° 2013-1279 modifie les dispositions et impose de verser uniformément par le syndicat la redevance à toutes les communes adhérentes au syndicat. Pour la Savoie, le SDES regroupe 272 communes qui vont donc percevoir une somme équivalente....elle sera d'autant diminuée pour être répartie.

Pour continuer à recevoir cette redevance, nous devons délibérer.

Les élus, après avoir délibéré, avec 3 voix contre les nouvelles dispositions, une abstention et 11 voix pour, le conseil entérine la nouvelle répartition de la TCCFE.

#### **8) Achat panneaux baskets :**

Le maire propose de remplacer 4 panneaux de baskets et 4 paniers de baskets dans la cour de l'école. Le devis s'élève à 934 € hors taxes.

Après avoir délibéré, les élus autorisent le maire à signer le bon de commande, cet investissement à caractère durable sera mandaté en investissement au compte 2184.

Le Maire explique également que les actes de vandalisme sont fréquents devant l'école et la mairie . Une nouvelle fois il sera demandé aux gendarmes de venir faire régulièrement une ronde dans le village.

#### **09) Divers :**

Sport nautique : le Maire lit le courrier de l'association sport nautique en Savoie qui souhaiterait pouvoir évoluer avec leur jetski à bras sur les carrières de Laissaud. Après une discussion, dans laquelle Monsieur Gilles MONNET fait remarquer que les carrières n'appartiennent pas à la commune, et que si le propriétaire des carrières donnait son avis clairement, aucune demande ne serait fait en mairie.

A la question : sauvegarde informatique, les élus suggère que Cedric Fortin qui assure la maintenance du matériel informatique paramètre l'ordinateur pour permettre la sauvegarde de la comptabilité dans le "nuage ".

Un courrier sera fait à toutes les associations pour informer de la réservation de la salle polyvalente tous les mardi après midi pour l'animation des temps périscolaires.

En amont, Monsieur Pascal EXERTIER aura informé verbalement la monitrice de WEIGHT et WATCHERS.

Comme il est dorénavant convenu, le compte rendu du conseil municipal précédent est lu et commenté.

Le prochain bulletin municipal sera distribué début octobre

Madame Sophie CORDEL prend la parole pour commenter les fiches de postes des employés communaux.

Après une discussion, il est décidé d'ouvrir un cahier ou main courante pour que les élus notent tous les travaux constatés à réaliser sur la commune. Le Maire ensuite donnera le planning à l'employé communal. Une liste des travaux récurrents sur la commune sera édifiée et servira de trame de travail à Sébastien.

Monsieur Reymond-Laruina sera interpellé lors de son prochain passage sur la commune, car sa dernière prestation de débroussaillage a été déplorable.

Il sera demandé à l'entreprise Villard de faire la cunette de la route des châtaigniers, ce qui facilitera le travail de l'employé communal

Le prochain conseil aura lieu le lundi 8 septembre à 20 h

Le Maire Bernard Chassande-Barrioz.

